



Bulletin de suivi des produits phytopharmaceutiques

Septembre & Octobre 2025 – N°10

Table des matières :

Modifications d'usages	1
Extensions d'usages	3
Autorisations d'urgence (120 jours)	5
Nouveaux produits autorisés	6
Retraits de produits	8

Modifications d'usages

Voici les différentes modifications d'usages concernant les produits phytopharmaceutiques autorisés par type de produit et par ordre alphabétique de nom commercial. Elles doivent être respectées même si les étiquettes des produits n'ont pas encore été adaptées. Pour plus d'informations concernant toutes les conditions d'usage actualisées, rendez-vous sur le site de référence [Phytoweb](#).

NOM DU PRODUIT	N°	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	BIO	ADAPTATION D'USAGE
FONGICIDES				
CAPICHE 80 WG	33046P/P	Captane (800 g/kg)		En pommiers et poiriers : pulvé. axial [à assistance d'air] plus autorisé, réduction du nombre d'app., limitation du volume d'eau/ha, mesures de réduction de la dérive de 90% + mesures de protection des pollinisateurs.
CAPITAL	11203P/B	Captane (800 g/kg)		En pommiers et poiriers : pulvé. axial [à assistance d'air] plus autorisé, réduction du nombre d'app., limitation du volume d'eau/ha, mesures de réduction de la dérive de 90% + mesures de protection des pollinisateurs.
CAPTABELLOS	1315P/P	Captane (800 g/kg)		En verger (pommiers, poiriers, cerisiers et griottiers, pruniers) : pulvé. axial [à assistance d'air] plus autorisé, limitation du volume d'eau/ha, mesures de réduction de la dérive de 90% et réduction du nombre d'app. en pommiers et poiriers. + mesures de protection des pollinisateurs.
CAPTAN 80 WG	8759P/B	Captane (800 g/kg)		En verger (pommiers, poiriers, cerisiers et griottiers, pruniers) : pulvé. axial [à assistance d'air] plus autorisé, limitation du volume d'eau/ha, mesures de réduction de la dérive de 90% et réduction du nombre d'app. en pommiers et poiriers. + mesures de protection des pollinisateurs.
CAPTOR 80 WG	9235P/B	Captane (800 g/kg)		En verger (pommiers, poiriers, cognassiers, cerisiers et griottiers, pruniers) : pulvé. axial [à assistance d'air] plus autorisé, limitation du volume d'eau/ha, mesures de réduction de la dérive de 90% et réduction du nombre d'app. en pommiers, poiriers et cognassiers. + mesures de protection des pollinisateurs.
<i>MANTRA (DLU : 31-07-2026)</i>	11073P/B	<i>Captane (360 g/L), phosphonates de K (657 g/L)</i>		<i>En pommiers et poiriers : pulvé. axial [à assistance d'air] plus autorisé, limitation du volume d'eau/ha, mesures de réduction de la dérive de 90% + mesures de protection des pollinisateurs.</i>
MARCAP 80 WG	24835P/P	Captane (800 g/kg)		En verger (pommiers, poiriers, cognassiers, cerisiers et griottiers, pruniers) : pulvé. axial [à assistance d'air] plus autorisé, limitation du volume d'eau/ha, mesures de réduction de la dérive de 90% et réduction du nombre d'app. en pommiers, poiriers et cognassiers. + mesures de protection des pollinisateurs.
MERPAN 80 WG	8459P/B 29450P/P	Captane (800 g/kg)		En verger (pommiers, poiriers, cerisiers et griottiers, pruniers) : pulvé. axial [à assistance d'air] plus autorisé, limitation du volume d'eau/ha, mesures de réduction de la dérive de 90% et réduction du nombre d'app. en pommiers et poiriers. + mesures de protection des pollinisateurs.
<i>MERPLUS (DLU : 31-07-2026)</i>	11010P/B	<i>Captane (360 g/L), phosphonates de K (657 g/L)</i>		<i>En pommiers et poiriers : pulvé. axial [à assistance d'air] plus autorisé, limitation du volume d'eau/ha, mesures de réduction de la dérive de 90% + mesures de protection des pollinisateurs.</i>
MULTICAP	10498P/B	Captane (800 g/kg)		En verger (pommiers, poiriers, cerisiers et griottiers, pruniers) : pulvé. axial [à assistance d'air] plus autorisé, limitation du volume d'eau/ha, mesures de réduction de la dérive de 90% et réduction du nombre d'app. en pommiers et poiriers. + mesures de protection des pollinisateurs.
POMCAP	11232P/B	Captane (800 g/kg)		En pommiers et poiriers : pulvé. axial [à assistance d'air] plus autorisé, réduction du nombre d'app., limitation du volume d'eau/ha, mesures de réduction de la dérive de 90% + mesures de protection des pollinisateurs.
TAVTA	26227P/B	Captane (800 g/kg)		En pommiers et poiriers : pulvé. axial [à assistance d'air] plus autorisé, réduction du nombre d'app., limitation du volume d'eau/ha, mesures de réduction de la dérive de 90% + mesures de protection des pollinisateurs.
TOP CAPTAN 80 WG	32712P/P	Captane (800 g/kg)		En verger (pommiers, poiriers, cognassiers, cerisiers et griottiers, pruniers) : pulvé. axial [à assistance d'air] plus autorisé, limitation du volume d'eau/ha, mesures de réduction de la dérive de 90% et réduction du nombre d'app. en pommiers, poiriers et cognassiers. + mesures de protection des pollinisateurs.
UPLCAPTAN	9190P/B	Captane (800 g/kg)		En verger (pommiers, poiriers, cognassiers, cerisiers et griottiers, pruniers) : pulvé. axial [à assistance d'air] plus autorisé, limitation du volume d'eau/ha, mesures de réduction de la dérive de 90% et réduction du nombre d'app. en pommiers, poiriers et cognassiers. + mesures de protection des pollinisateurs.

VELOGY ERA	10602P/B	Benzovindiflupyr (75 g/L), prothioconazole (150 g/L)	Mesures de réduction du risque (ZT 20m pour pulv. classique) en pois (récoltés secs, fourrages, pois chiche et production de semences), fèves et féveroles (et production de semences) et lentilles
RÉGULATEURS DE CROISSANCE			
ARVEST	7064P/B	Éthéphon (480 g/L)	Retrait de l'usage en colza
ETHEPHON CLASSIC	9202P/B	Éthéphon (480 g/L)	Retrait de l'usage en colza
TERPAL	9286P/B	Éthéphon (155 g/L), chlorure de mépiquat (305 g/L)	Retrait de l'usage en colza
HERBICIDES			
EDANGO MAX	32520P/P	Isoxaflutole (225 g/L), thiencarbazone-méthyl (90 g/L), cyprosulfamide (150 g/L)	Modification du stade d'app., du nombre maximal d'app., des mesures de réduction du risque (ZT 20m + 90%) et réduction de la dose en maïs
INTER DJANGO	24969P/P	Isoxaflutole (225 g/L), thiencarbazone-méthyl (90 g/L), cyprosulfamide (150 g/L)	Modification du stade d'app., du nombre maximal d'app., des mesures de réduction du risque (ZT 20m + 90%) et réduction de la dose en maïs
MAÏSAFON	25244P/P	Isoxaflutole (225 g/L), thiencarbazone-méthyl (90 g/L), cyprosulfamide (150 g/L)	Modification du stade d'app., du nombre maximal d'app., des mesures de réduction du risque (ZT 20m + 90%) et réduction de la dose en maïs

La date limite d'utilisation (DLU) est indiquée pour les produits allant être retirés du marché.

Extensions d'usages

Voici les produits dont l'autorisation a été étendue à d'autres usages (cultures, cibles, conditions d'application, etc.). Pour plus d'informations concernant toutes les conditions d'usage actualisées, rendez-vous sur le site de référence [Phytoweb](#).

NOM DU PRODUIT	N°	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	BIO	EXTENSION
FONGICIDES				
ASPERELLO T34 BIOCONTROL	10481P/B	<i>Trichoderma asperellum</i> souche T34 (120 g/kg)		Fraisiers (plein air) et PDT
VELOGY ERA	10602P/B	Benzovindiflupyr (75 g/L), prothioconazole (150 g/L)		Lin
HERBICIDES				
ARUNDO	10497P/B	Diméthénamide-P (720 g/L)		Haricot vert, petit pois, souci, tournesol, sorgho et silphie
BELOUKHA	10586P/B	Acide pélargonique (680 g/L)		Extension en diverses cultures (fruits, légumes, plantes ornementales, oléagineux, protéagineux, céréales, production de semences, etc.), veuillez consulter Phytoweb.
BURAK 500 SC	10666P/B	Ethofumésate (500 g/L)		Fraisiers, plantes ornementales et fleurs comestibles, petit pois (sans cosse), pois récoltés secs et pois fourragers
FRONTIER ELITE	9387P/B	Diméthénamide-P (720 g/L)		Haricot vert, petit pois, souci, tournesol, sorgho et silphie
GROMETA	10547P/B	Diméthénamide-P (720 g/L)		Haricot vert, petit pois, souci, tournesol, sorgho et silphie
HARMONY PASTURE	9509P/B	Thifensulfuron-méthyle (500 g/kg)		Lin à fibre (et production de semences)
ISOXABELCO 500	26708P/P	Isoxabène (500 g/L)		Pois récoltés secs (sans cosse), pois fourragers et fèves et féveroles (récoltées sèches)
KALINA	10631P/B	Acide pélargonique (680 g/L)		Extension en diverses cultures (fruits, légumes, plantes ornementales, oléagineux, protéagineux, céréales, production de semences, etc.), veuillez consulter Phytoweb.
KATAMISA	10632P/B	Acide pélargonique (680 g/L)		Extension en diverses cultures (fruits, légumes, plantes ornementales, oléagineux, protéagineux, céréales, production de semences, etc.), veuillez consulter Phytoweb.
METAFOL SUPER	11082P/B	Ethofumésate (150 g/L), métamitroné (350 g/L)		Betteraves sucrières et fourragères
OBLIX 500 SC	8139P/B	Ethofumésate (500 g/L)		Fraisiers, plantes ornementales et fleurs comestibles, petit pois (sans cosse), pois récoltés secs et pois fourragers
RAMBO	28920P/B	Rimsulfuron (250 g/kg)		Cultures de racines de witloof et chicorée
VENZAR 500 SC	9696P/B	Lénacile (500 g/L)		Lin à fibre (et production de semences)

INSECTICIDES				
AFINTO	11146P/B	Flonicamide (500 g/kg)		Ennemi(s) en ronces (mûres), framboisiers, myrtilliers et airelliers, groseilliers et plantes ornementales
DIPEL DF	10113P/B	<i>Bacillus thuringiensis subsp. kurstaki</i> souche ABTS 351 (540 g/kg)		Pois chiche, melon et pastèque
FLONICASTAR	28847P/P	Flonicamide (500 g/kg)		Ennemi(s) en ronces (mûres), framboisiers, myrtilliers et airelliers, groseilliers et plantes ornementales
FORCE 1,5 GR	10911P/B	Téfluthrine (15 g/kg)		Raifort, topinambour, panais, scorsonère et persil à grosses racines
HINODE	10955P/B	Flonicamide (500 g/kg)		Ennemi(s) en ronces (mûres), framboisiers, myrtilliers et airelliers, groseilliers et plantes ornementales
TEPPEKI	9526P/B	Flonicamide (500 g/kg)		Ennemi(s) en ronces (mûres), framboisiers, myrtilliers et airelliers, groseilliers et plantes ornementales
ACARICIDES, INSECTICIDES				
CAREX 100SC	10483P/B	Pyridabène (100 g/L)		Poivron, arbres et arbustes ornementaux, plantes ornementales non ligneuses
SANMITE 100SC	10482P/B	Pyridabène (100 g/L)		Poivron, arbres et arbustes ornementaux, plantes ornementales non ligneuses
ELICITEUR DES MÉCANISMES DE DÉFENSE				
FYTOSOL	11044P/B	COS-OGA (12.5 g/L)		Tomate, poivron/piment et aubergine et pépinos

Le logo indique que le produit est utilisable en agriculture biologique.

Le logo indique que le produit est utilisable en agriculture biologique et est un produit à faible risque (art. 47).

Le logo indique que le produit est un produit à faible risque (art. 47).

Autorisations d'urgence (120 jours)

Voici les différents produits bénéficiant d'une autorisation temporaire d'urgence (durée maximale de 120 jours) pour certains usages précis. Conformément à l'article 53 du [Règlement \(CE\) n° 1107/2009](#), ceci est uniquement valable pour un usage limité et contrôlé, et pour autant que la production végétale menacée ne puisse être protégée par d'autres moyens raisonnables issus de la lutte intégrée. Veuillez consulter [Phytoweb](#) pour vérifier les conditions spécifiques d'utilisation.

SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	CIBLE(S)	CULTURE(S)	NOM DU PRODUIT	N°	BIO	ENTRÉE EN VIGUEUR	DATE DE FIN
HERBICIDES							
Acide pélargonique (500 g/L)	* Graminées annuelles	* Chemins de fer	KALIPE KATOUN GOLD REDIALO	38248P/B/120 37777P/B/120 38250P/B/120		17-06-25	14-10-25
MOLLUSCIDES							
Phosphate ferrique	* Limaces (8 applications)	* Toutes cultures	VITROL PRO	38566P/B/120		15-09-2025	14-12-2025
Pyrophosphate ferrique	* Limaces (8 applications)	* Toutes cultures	DERREX	38140P/B/120			
			D. HIGH PERFORMANCE	38933P/B/120			
			FERREX RB	38141P/B/120			
			FERROCIOUS	38606P/B/120			
			FIRESCALE	38932P/B/120			
			HIERRO	38566P/B/120			
			IRONCLAD	38568P/B/120		15-09-2025	14-12-2025
			IRONMAX PRO	38570P/B/120			
			NEU 1181 M	38565P/B/120			
			NEU 1187 M	38146P/B/120			
			SLUGGO PRO	38935P/B/120			
			SLUXX	38605P/B/120			
			SLUXX	38926P/P/120			

Le logo indique que le produit est utilisable en agriculture biologique.

Le logo indique que le produit est utilisable en agriculture biologique et est un produit à faible risque (art. 47).

Le logo indique que le produit est un produit à faible risque (art. 47).

Code couleur de l'échéance :

En cours
Arrivant à terme dans les 2 mois
Echue

Nouveaux produits autorisés

Cette liste regroupe les nouveaux produits autorisés par culture ou groupe de cultures. Pour plus d'informations concernant les nouveaux usages de ces produits et les cultures concernées, rendez-vous sur le site de référence [Phytoweb](#).

Légende :

REF. : Produit de référence pour ceux issus du commerce parallèle

NP (surlignage bleu) : Nouveau produit de référence

NPC (surlignage jaune) : Nouveau produit de référence ET nouvelle concentration/formulation

NPSA (surlignage rose) : Nouveau produit de référence ET nouvelle substance active

PA : Plein air

SP : Sous protection

TS : Traitement de semences

PR : Post-récolte

NOM DU PRODUIT	N°	REF.	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	BIO	CÉRÉALES	OLÉAGINEUX	PROTÉAGINEUX	POMME DE TERRE	BETTERAVE	CHICORÉE	MAIS	MISCANTHUS	LÉGUMES	PLANTES AROMATIQUES	VERGER	BAIES ET PETITS FRUITS	FRUITS À COQUE	VIGNE	P. ORNEMENTALES ET SAPIN	AUTRES ¹
FONGICIDES																				
ADERIO	38778P/B	REBOOT 10484P/B	Cymoxanil (330 g/kg), zoxamide (330 g/kg)					PA												
AVIDAXA	38279P/B	CAPAXOR 35534P/B	Krésoxym-méthyl (150 g/L), ménfentrifluconazole (100 g/L)	PA																
FOSHIELD	37983P/B	NPC	Phosphonates de potassium (726 g/L)																PA	
OBSERVER PRO	33287P/B	NPC	Chlorhydrate de propamocarbe (450 g/L), zoxamide (67.5 g/L)					PA												
SUPROVA	32343P/B	NPC	Amétoctradine (120 g/L), chlorhydrate de propamocarbe (451 g/L)				PA					PA								
SUSTEED	30429P/B	NP	<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> souche QST 713 (NA g/L)	leaf	TS			TS				TS								
TIVESTY	38537P/B	AQUICINE DUO 35898P/B	Phosphonates de potassium (303.03 g/L), soufre (600 g/L)	PA																
VALCURE	36748P/B	NPC	<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> subsp. <i>plantarum</i> , souche D747 (53 g/L)	leaf	SP							SP	SP	SP	SP		SP			
XILIVERT	37880P/B	NPC	Phosphonates de potassium (726 g/L)														PA			
HERBICIDES																				
CAPAXOR	39252P/B	MOOSE 800 EC 28325P/B	Prosulfocarbe (800 g/L)	PA		PA						PA	PA							
ROXY XTRA	29080P/B	NPC	Prosulfocarbe (900 g/L)	PA		PA														

NOM DU PRODUIT	N°	REF.	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	AB	CÉR.	OLÉ.	PRO.	PDT	BET.	CHI	MAIS	MIS.	LÉG.	PAM	VER.	BPF	FRC	VIG.	PO	+
INSECTICIDES																				
AZA	34915P/B	NP	Azadirachtine A (10 g/L)	☛														PA		
NOCORON	38170P/B	NP	Chlorantraniliprole (200 g/L)				PA			PA				PA			PA			
SANKARI	37249P/B	NPSA ¹	Acide pélargonique (650 g/L)	PA														PA		
¹ Cet usage est la première autorisation de l'acide pélargonique comme insecticide.																				
ACARICIDE, INSECTICIDE																				
VSM TOP OLIE	39441P/P	OVITEX 29828P/B	Huile de paraffine [CAS 8042-47-5] (817 g/L)	☛												PA	PA	PA		
RÉGULATEURS DE CROISSANCE																				
ATONIK	37122P/B	NPSA	5-nitroguaiacolate de sodium (1 g/L), o-nitrophénolate de sodium (2 g/L), p-nitrophénolate de sodium (3 g/L)		PA															
FRUITSMART 3,3 VP	38444P/B	APPELSMART. 10990P/B	1-méthylcyclopropène (33 g/kg)											PR		PR		PR		
RÉPULSIF																				
DOLBY WP	39281P/P	SURROUND WP. 9824P/B	Silicate d'aluminium (950 g/kg)	☛											PA	PA SP	PA	PA SP		

Le logo ☛ indique que le produit est utilisable en agriculture biologique.

Le logo ☚ indique que le produit est utilisable en agriculture biologique et est un produit à faible risque (art. 47).

Le logo ☜ indique que le produit est un produit à faible risque (art. 47).

Retraits de produits

Pour aider les utilisateurs professionnels de PPP à faire le tri dans leur local phyto et à déclasser les PPP retirés en PPNU, le CRP de l'ASBL Corder publie la liste des produits ayant été retirés du marché depuis le 1^{er} janvier 2023. Elle est disponible dans les [Actualités](#) sur notre site web (dernière mise à jour : 25-09-2025).

La campagne AgriRecover de collecte des PPNU a lieu jusque fin novembre. Si vous êtes intéressés à consulter la liste des PPP, veuillez consulter l'article à ce sujet :



Pour consulter en temps réel la liste complète des produits retirés du marché ou en cours de retrait, vous pouvez vous rendre sur le site officiel du SPF www.phytoweb.be, dans la section *Consulter les autorisations > Rechercher des produits phytopharmaceutiques*. Dans la colonne sur la droite, cochez *Retiré, En fin de vente* ou *En fin d'utilisation*.

Seules les informations reprises sur le site web www.phytoweb.be sont les sources de référence des produits phytopharmaceutiques autorisés en Belgique. Il est donc utile de consulter ce site. L'ASBL Corder ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de dégâts, directs ou indirects, pouvant survenir suite à l'application des données fournies dans ces listes, à une attitude inadéquate ou à une négligence.



Mise à jour : 31-10-2025.

Pour toute question relative à ce bulletin, veuillez nous contacter via crp@corder.be ou au 010/47 37 54.

Plus d'infos sur la législation des produits phytopharmaceutiques applicable en Wallonie sur notre page internet : www.corder.be/crp.

